

LAURENT D'ESTIENNE D'ORVES, DÉLÉGUÉ CONSULAIRE POUR LA CIRCONSCRIPTION DE BELGIQUE



Né à Paris dans une famille originaire de Provence et de Toulouse, Laurent est le neveu de Honoré d'Estienne d'Orves, l'un des premiers Résistants français fusillé au début de la II^{ème} Guerre mondiale.

Laurent suit des études à Paris, puis il part faire son service militaire à Berlin en 1983. A son retour, il entre rapidement dans la vie active en créant une société de production de jus de fruits à Paris.

Entre 1989 et 1995, il s'installe avec son épouse en Belgique. Tous deux créent à Uccle un centre d'enseignement pour les Français de l'étranger (FLEE). Puis Laurent s'oriente vers l'immobilier. Le couple rentre en France pour gérer une maison d'hôtes dans le Tarn, pendant 12 ans. A cette époque, Laurent préside également l'Office de tourisme de Lavour, « capitale du Pays de Cocagne ».

Il retourne en Belgique en 2007, où il crée une agence immobilière spécialisée dans la gestion de syndics (à Bruxelles).

En mai 2014, il se présente sur une liste divers droite, dans la circonscription de Belgique, lors des premières élections consulaires qui suivent la réforme initiée par la loi du 22 juillet 2013. La même année, à la suite de la démission de Frédéric Chadelas, il devient délégué consulaire..

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les élections consulaires?

Lorsque je vivais dans le Tarn, je militais au sein de l'UMP, aux côtés du député-maire de Lavour, Bernard Carayon.

Quand je suis revenu en Belgique en 2007, je me suis naturellement rapproché de la section UMP locale dans laquelle j'ai été accueilli chaleureusement par Georges-Francis Seingry (aujourd'hui Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Etranger), avec qui j'ai fini par me lier d'amitié.

Comme j'avais envie de m'impliquer auprès de notre communauté et de faire « bouger les choses », j'ai immédiatement accepté la proposition de G.-F. Seingry de me présenter à ses côtés sur la liste « Union des Français et des Françaises de Belgique avec François Fillon, Vice-président de l'UMP ».



Laurent d'Estienne d'Orves, Anne Monseu, Brigitte Leblanc et Georges-Francis Seingry entourant Nicole Désirant, présidente de l'Association Française de Bienfaisance de Liège lors du 140ème anniversaire de celle-ci

Quelle est votre vision du rôle de conseiller consulaire?

Juridiquement, un délégué consulaire est élu avant tout pour être un grand électeur des sénateurs représentant les Français établis hors de France (comme d'ailleurs les conseillers consulaires). De mémoire, lors des élections sénatoriales de septembre 2014, seuls 2 des 511 élus consulaires n'ont pas rempli leur obligation légale de voter et ont donc dû être sanctionnés d'une amende de 100€.

Par ailleurs, ils sont des sortes de remplaçants des conseillers consulaires : avec ce scrutin de liste, ils peuvent être amenés à remplacer les conseillers consulaires démissionnaires ou décédés. Enfin, ils peuvent jouer le rôle de relais des préoccupations des Français expatriés auprès des conseillers consulaires.

Quelles sont, selon vous, les principales problématiques rencontrées par les français de votre circonscription et comment les politiques pourraient-ils y répondre?

Les Français du « plat pays » sont victimes d'une mauvaise image dans les médias parisiens qui les font souvent passer pour de simples exilés fiscaux. Si certains ont fait le choix de la Belgique pour des raisons fiscales, la plupart des Français installés ici ont été amenés à franchir la frontière pour des raisons plus prosaïquement professionnelles et ils rencontrent des difficultés comme tout un chacun.

Lorsqu'on s'installe dans le royaume de Belgique, on peut être surpris par ce que j'appellerais un « décalage culturel » avec la mère patrie. Ainsi, et je peux en témoigner puisqu'il s'agit de mon métier, il existe une réelle différence entre le fonctionnement des syndicats belges et français.

On peut regretter que la couverture sociale soit très inférieure à celle garantie dans l'Hexagone. Il est ainsi nécessaire de compléter ses cotisations sociales avec une bonne mutuelle privée qui coûte un peu cher en général.

Je trouve enfin que la mixité sociale est mieux assurée en Belgique. En tout cas, à Bruxelles, il n'y a pas de barres d'immeubles contrairement à ce qu'on trouve en proche banlieue parisienne.



Laurent d'Estienne d'Orves à son bureau de Bruxelles

Pouvez-vous nous parler d'un projet qui vous tient particulièrement à cœur pour les français de votre circonscription?

N'étant pas conseiller consulaire, je ne peux pas défendre certains dossiers qui pourraient me tenir à cœur ou suivre certains dossiers d'attribution de bourses scolaires. Mais, en tant que délégué consulaire, je peux alerter les conseillers consulaires en place et relayer des difficultés que rencontrent certains compatriotes en s'installant en Belgique.

Par exemple, j'ai appris qu'une amie gynécologue à Marseille est venue s'installer à Bruxelles, mais a dû attendre un an la délivrance d'une équivalence avant de pouvoir exercer son métier en Belgique. Ce délai paraît aberrant au regard à la fois de l'uniformisation des diplômes européens et des règles de libre circulation des capitaux, des biens et des personnes.

En fait, au sein de l'Union européenne, la reconnaissance des qualifications professionnelles est régie par la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005, qui favorise la flexibilisation des marchés du travail, la libéralisation des prestations de services et la simplification des procédures administratives. Cette directive s'applique à tous les ressortissants de l'Union, des pays de l'Espace économique européen et de la Suisse, souhaitant exercer une profession réglementée, soit à titre indépendant, soit à titre salarié, dans un pays autre que celui où ils ont acquis leurs qualifications professionnelles.

Cependant, spécificité française, nous avons deux sortes de gynécologues : les gynécologues médicaux, qui assurent le suivi régulier de leurs patientes, et les gynécologues obstétriciens, spécialisés dans la maternité et la chirurgie. Seule cette dernière spécialité est visée par la directive précitée et tombe ainsi dans le système de reconnaissance automatique entre les Etats membres. Mon amie a donc été contrainte de déposer un dossier auprès d'une commission d'agrément. L'examen de sa demande a pris une année entière !

Le système peut et doit donc être perfectionné, afin de supprimer effectivement les entraves au libre établissement dans l'espace européen, surtout quand il s'agit des professions médicales et quand on connaît la disparité de plus en plus grande entre le nombre de praticiens et la population globale.

Voilà un sujet sur lequel je souhaite attirer l'attention de nos conseillers consulaires afin que ceux ci saisissent les autorités françaises et que ces dernières tentent de faire évoluer la réglementation européenne.



Vue de Bruxelles – Square Ste Catherine

Pour finir, une petite anecdote sur la vue de français installés en Belgique?

Ce n'est pas vraiment une anecdote, mais plutôt un constat.

Les places dans l'enseignement français sont insuffisantes pour garantir une place à tous les enfants de nos compatriotes installés en Belgique. Dès lors, le plus souvent, on retrouve dans les lycées français, comme à Bruxelles plutôt les enfants de ceux qui ne sont que de passage pendant quelques années (les vrais expatriés). En revanche, les vrais immigrés comme moi, installés définitivement, préfèrent envoyer leurs enfants dans le système d'enseignement belge où ils pourront apprendre le néerlandais, toujours utile quand on vit dans un pays qui a deux langues officielles...

